

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1965 - N°65 - 22 /PR.CH.

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

Décret portant nomination et promotion, à
titre posthume, dans l'Ordre National du
Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre National du
Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26 Février 1962;

VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant Nomination du Président
et des Membres du Conseil de l'Ordre National, ensemble le Décret
N°64-131/PR.CH. du 2 Octobre 1964, maintenant en exercice jusqu'à nouvel
ordre ledit Conseil;

Sur la Proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, Chargé des
Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense et après avis
conforme du Conseil de l'Ordre National;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé et promu, à titre posthume, dans l'Ordre National du
Dahomey, au Grade d'OFFICIER, pour prendre rang du 16 MAI 1965 :

Monsieur ZOLLNER Philippe Etienne
Inspecteur Central du Corps Autonome des Postes et
Télécommunications de la République Française en retraite
43 ans d'éminents Services -

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey -

Fait à COTONOU, le 26 MAI 1965

Par le PRESIDENT de la REPUBLIQUE
le GRAND CHANCELIER DE L'O.N.D.

M.S.COULIBALY

S.M.APITHY

Ampliations :

PR	4	AND	2	GRANDE CHANCEL.	10
PC	6	DAISD	2	INTERESSE	1
MINISTRES	9	SGG	4	J.O.R.D.	1